



# Procès-Verbal du Conseil Municipal

## Séance du 19 décembre 2024 à 19 H 00

L'an deux mille vingt-quatre le dix-neuf décembre à 19 h 00, le Conseil Municipal de la ville du Mesnil-en-Thelle dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Nadia MORIA, Maire,

**Etaient présents :** MORIA Nadia / Sylvie ROZÉ / Benoît BRUNNEVAL / Aurélien GUILMARD / Dalila MAHALAINE / Jean-Yannick CHEVREAU / Elodie MOREL / Pierrick LOZE / Carole DELPLANQUE / Michel NORDEST / Alain GELON / Nicole STORCK / Laurent FORGERON

**Etaient absents excusés :** MAUGER Hervé (pouvoir à Carole DELPLANQUE) / Alain DUCLERCQ (pouvoir à Nadia MORIA) / Patrick MASSE (pouvoir à Jean-Yannick CHEVREAU) / Fabienne BLOQUE (pouvoir à Sylvie ROZÉ)

**Etaient Absents :** Antoine BOULILA

Secrétaire de séance : Carole DELPLANQUE

En exercice : 18

Présents : 13

Procurations : 4

Votants : 17

### **I. Fonctionnement municipal**

#### **A. Affaires générales**

##### **1) Désignation par le Conseil Municipal du secrétaire de séance**

Madame MORIA propose Madame Carole DELPLANQUE comme secrétaire de séance. Le Conseil Municipal approuve cette désignation à l'unanimité

##### **2) Approbation du procès-verbal de la séance du 21 novembre 2024**

###### **DÉCISION :**

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal ADOPTE ce point à la majorité**

**13 voix pour, 1 voix contre (Madame STORCK) et 3 abstentions (Messieurs BRUNNEVAL/GELON et FORGERON)**

Mme STORCK précise que son vote contre le PV est relatif à la retranscription au point 6 de sa demande de réunion de travail et non une réunion de la commission finances.

##### **3) Convention avec la commune de Morangles pour le salage des voies**

Madame le Maire rappelle que lors de la réunion du 9 avril 2013, le Conseil Municipal avait fixé la prestation de salage des voies de la commune de Morangles à 170 € TTC la tonne de sel à ce tarif a été validé l'ajout de la facturation au temps réel passé en fonction du circuit réalisé sur la base de 84 euros de l'heure de déneigement.

Cette convention n'ayant pas été revue depuis plusieurs années,

Madame le Maire propose au conseil municipal de revoir la facturation comme suit :

- 250€ TTC la tonne de sel à ce tarif l'ajout de la facturation au temps réel passé en fonction du circuit réalisé sur la base de 84 euros de l'heure de déneigement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise la signature d'une convention avec la commune de MORANGLES établissant les modalités d'intervention pour le salage des voies par le personnel et avec le matériel de notre commune et charge Madame le Maire, au nom de la commune de signer, tout document se rapportant à ce dossier

**DÉCISION :**  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal ADOPTE ce point à l'unanimité

#### 4) Tarifs et règlement de location de salles, Omer Bée et Jules Vernes

Madame le Maire indique qu'il y a lieu de revoir les tarifs et le règlement de location des salles, qui est appliqué depuis le 27 septembre 2021.

Madame le Maire propose au conseil municipal le règlement joint ainsi que les tarifs ci-dessous.

		<i>Salle Omer Bée</i>	<i>Salle Jules Verne</i>
<i>Tarifs Mesnilois</i>	Particuliers	700€	250€
	Associations	350€	0€
	Caution "Dépôt de garantie"	1000€	500€
	Caution "Nettoyage et tri des déchets"	150€	150€
	Syndics	X	50€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le règlement joint à la délibération et retient les tarifs selon le tableau ci-dessous

		<i>Salle Omer Bée</i>	<i>Salle Jules Verne</i>
<i>Tarifs Mesnilois</i>	Particuliers	700€	250€
	Associations	350€	0€
	Caution "Dépôt de garantie"	1000€	500€
	Caution "Nettoyage et tri des déchets"	150€	150€
	Syndics	X	50€

**DÉCISION :**  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal ADOPTE ce point à l'unanimité

#### 5) Changement de l'éclairage du complexe sportif Guy Roux : rénovation d'équipement à vocation sportive demande de financement auprès du Conseil Départemental de l'Oise

Madame le Maire explique qu'il convient de délibérer à nouveau sur le projet des travaux de changement d'éclairage au Stade Guy Roux, rénovation d'équipement à vocation sportive. Ces travaux sont estimés à 50 453.21 € HT et pourraient faire l'objet d'un financement auprès du Département de l'Oise

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Approuve le projet de ces travaux

Sollicite à cet effet une subvention auprès du Département de l'Oise

**DÉCISION :**  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal ADOPTE ce point à l'unanimité

## I. Fonctionnement intercommunal

- 6) CCT : Fonds de développement communautaire 2025 – sollicitation d’attribution du fonds de concours de la communauté de communes Thelloise pour le changement de l’éclairage du complexe sportif Guy Roux : rénovation d’équipement à vocation sportive

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1111-10, L. 5214-16V ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 270624-DC-65 en date du 27 juin 2024 modifiant le règlement d’attribution du fonds de développement communautaire pour 2025 ;

Considérant le projet de la commune du Mesnil En Thelle ; changement d’éclairage Stade Guy Roux ; rénovation d’équipement à vocation sportive

Considérant le plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Nature	Montant (en € HT)	Nature	Montant (€)
Change-ment d’éclairage Stade Guy Roux	50 453.21 €	Subvention Département (37%)	18 667.69 €
		Fonds de concours CCT (20%)	10 090.64 €
		Reste à charge Commune (43%)	21 694.88 €
<b>TOTAL</b>	<b>50 453.21 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>50 453.21 €</b>

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré,

- **Sollicite** de la Communauté de communes THELLOISE l’attribution du fonds de concours dénommé fonds de développement communautaire 2025 pour le changement d’éclairage du Stade Guy Roux, rénovation d’un équipement à vocation sportive d’un montant de cinquante mille quatre cent cinquante-trois et vingt et un centimes euros (50 453.21€) ;
- **Autorise** le maire à déposer le dossier de demande accompagné des pièces justificatives auprès de la Communauté de communes Thelloise.

### DÉCISION :

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal ADOPTE ce point à l’unanimité**

M FORGERON demande si une réflexion sur la récupération de dons peut se faire suite à la catastrophe climatique qui s’est déroulée à Mayotte.

Il lui est précisé que souvent se sont des associations qui prennent en charge la récupération de dons.

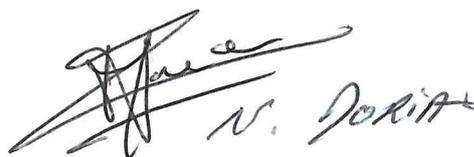
Plus aucun conseiller ne souhaitant s’exprimer, le Maire lève la séance à 19h15

La Secrétaire  
de séance



C. DELPLANQUE

Le Maire



V. DORIT

